

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CASSIS

L'an deux mille vingt, le sept du mois de juillet, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de CASSIS s'est assemblé à l'Oustau Calendal, sous la présidence de Madame Danielle MILON, Maire.

Présents:

Mmes FIGARELLA, GOBET, HERVE GENOVESI, LABI-MALAKIAN, LAFAYSSE, LOVERA, MATEO, PADOVANI FAURE-BRAC, SAGAUT, VAUTRIN, VEILEX.

MM. BARRAL, BOYER, BURZIO, CHAIX, DENONFOUX, DE CANEVA, FAVIER, FIGAROLI, MACHERAS DE MONTILLET, MASFRAISSINET, MORTELETTE, REYMOND.

Pouvoirs:

Mme BRUNET à M. MAS-FRAISSINET
Mme HATEMIAN-SOLARI à Mme MATEO
M. CHAUSSIDIERE à Mme le Maire
M. Evan DE SOUSA à M. MACHERAS DE MONTILLET

Absent:

M. JULLIEN-FIORI

Madame Chloé GOBET a été élue secrétaire.

Objet : Approbation du Contrat d'Accompagnement Municipal avec la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Aix Marseille

Provence.

A la demande de Madame le Maire rappelle, monsieur CHAIX expose à ses collègues que la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence (CCIMP), établissement public à caractère administratif de l'Etat, contribue au développement économique des territoires et à leur attractivité et relaie les politiques publiques locales dans ce domaine.

Dans le cadre de ces actions, la CCIMP s'est rapprochée des communes pour leur proposer un Contrat d'Accompagnement Municipal (CAM) afin de venir compléter et renforcer les actions engagées par les collectivités territoriales.

Constatant l'intérêt de bénéficier de l'expertise de la CCIMP, Madame le Maire lui a adressé, dès le mois de janvier 2020, une déclaration d'intention pour engager cette collaboration.

Durant la période de confinement, la commune a ainsi pu disposer des informations et recommandations adressées par la CCIMP.

La poursuite de cette démarche trouve aujourd'hui d'autant plus d'intérêt pour accompagner la reprise économique Post COVID et renforcer le développement du territoire selon les axes d'intervention proposés par le CAM.

En conséquence, le rapporteur propose au conseil municipal :

N°28

Date de Publication

- 9 JUIL. 2020

Date de Transmission au Contrôle de Légalité

- 9 JUIL. 2020

Date de la convocation

29 juin 2020

Accusé de réception en préfecture 013-211300223-20200707-DE-2020-28-DE Date de télétransmission : 09/07/2020 Date de réception préfecture : 09/07/2020

- D'approuver la Contrat d'Accompagnement Municipal, (CAM), avec la Chambre de Commerce et d'Industrie pour une durée de trois ans renouvelable pour un montant annuel de cotisation de 4 000 €,
- D'autoriser Madame le Maire à signer le dit contrat,
- De désigner Madame le Maire et Monsieur CHAIX en qualité d'interlocuteurs de la commune auprès de la CCIMP.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à **l'unanimité** la proposition du rapporteur.

Ainsi fait et délibéré, le 7 juillet 2020.

Le Maire, Danielle MILON